

AVIS AUX MEMBRES

<u>No 2015 - 154</u> Le 18 décembre 2015

NOUVELLE LISTE DES FRAIS DE LA CDCC (EN VIGUEUR À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016)

Veuillez trouver ci-jointe la nouvelle liste des frais de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC). Les nouveaux frais entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Les modifications apportées à la liste des frais actuellement en vigueur sont les suivantes :

1- La réduction du seuil des frais de levée plafonnés (Options et Converge)

La CDCC procède à une réduction du seuil des frais de levée plafonnés (Options et Converge). Le seuil passera de 10 000 à 1 000 contrats le 1^{er} janvier 2016.

Veuillez trouver ci-joint les modifications qui entreront en vigueur et seront incorporées à la liste des frais de la CDCC disponible sur le site Web de la CDCC (www.cdcc.ca) à compter du 1^{er} janvier 2016.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec la Division des opérations intégrées de la CDCC ou envoyer un courriel à cdc-ops@cdc.ca.

Glenn Goucher Président et chef de la compensation



Liste des frais

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016

FRAIS DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

1. Frais de compensation par contrat, par côté - Options et contrats à terme

Frais

1.1	Client
1.2	Membre compensateur
1.3	Mainteneur de marché - options seulement
1.4	Fournisseur de liquidité faisant partie du programme
1.5	Frais minimum / par mois

0,20 \$
0,10 \$
0,10 \$
0,10 \$
500 \$

2. Frais membre compensateur plafonnés

Le programme de frais plafonnés est applicable aux transactions d'applications et d'opérations pré-arangées en zéro seconde excédant les seuils ci-dessous, par patte, par membre compensateur.

Contrat			Taille de la transaction
Options / actions	Options / indices (Excluant SXO)	Options / devises	10 000 + contrats
	Options sur indice S&P/TSX 60 (SXO)		1 000 + contrats
Op	Options / FNB		5 000 + contrats

Frais de compensation
0,10 \$ plafonné à 1 000 \$ / patte
0,10 \$ plafonné à 100 \$ / patte
0,10 \$ plafonné à 500 \$ / patte

Les frais plafonnés sont applicables sur chaque opération individuelle et non sur une base cumulée.

3. Frais clients plafonnés

Le programme de frais plafonnés est applicable aux transactions d'applications et d'opérations pré-arangées en zéro seconde excédant les seuils ci-dessous, par patte, par client.

Contrat			Taille de la transaction
Options / actions	Options / indices (Excluant SXO)	Options / devises	10 000 + contrats
Options sur indice S&P/TSX 60 (SXO)			1 000 + contrats
Options / FNB		NB	5 000 + contrats

Frais de compensation
0,20 \$ plafonné à 2 000 \$ / patte
0,20 \$ plafonné à 200 \$ / patte
0,20 \$ plafonné à 1 000 \$ / patte

Les frais plafonnés sont applicables sur chaque opération individuelle et non sur une base cumulée.

4. Programme de rabais applicable aux membres compensateurs sur les transactions clients de moins de $100\ {\rm contrats}.$

Contrat				Seuil (en million de contrats annuellement)	Rabais
tions	indices	/ devises	J.N.B	entre 0 et 1.5	0%
Options / actions	_	ons / de	Options / FNB	entre 1.5 + et 3.0	30%
Optic	Options	Options	Opti	Plus de 3.0	40%

Frais de compensation après rabais
0,20 \$
0,14 \$
0,12 \$

FRAIS DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

5. Frais de compensation quotidien par côté - Opérations sur titres à revenu fixe (Teneur de l'opération initiale soumise)

5.1	1 à 3 jours - Pensions sur titres
5.2	4 à 7 jours - Pensions sur titres
5.3	8 jours et plus - Pensions sur titres
5.4	Frais minimum / par mois / par membre

Membre compensateur

Opération de pension sur titres

Client

Transactions au comptant

0,007 % (ou 0,7 point de base)	0,00175 % (ou 0,175 point de base)
0,004 % (ou 0,4 point de base)	0,001 % (ou 0,1 point de base)
0,003 % (ou 0,3 point de base)	0,00075 % (ou 0,075 point de base)
5 000 \$	

6. Frais de traitement transactionnel sur titres à revenu fixe

La CDCC chargera les frais de traitement transactionnels suivants pour chacun des enregistrements reçus de la CDS et pour chaque position de titres à revenu fixe crée suite à la levée de contrats à terme sur obligation livrés/reçus physiquement. Les positions de titres à revenu fixe qui proviennent de levée de contrat à terme sur obligations livrés/reçus physiquement seront considérés comme des transactions au comptant pour l'application des frais de traitement transactionnels.

0,004 /0 (ou 0,4 point uc base)	0,001 /0 (ou 0,1 point uc base)
0,003 % (ou 0,3 point de base)	0,00075 % (ou 0,075 point de base)
5 000 \$	

1,25 \$
1,23 \$

7. Accord de partage des revenus

6.1	Bande 1: moins de 5M\$ de revenus de titres à revenus fixes *
6.2	Bande 2: entre 5M\$ et 6 999 999\$ de revenus de titres à revenus fixes *
6.3	Bande 3: entre 7M\$ et 12 499 999\$ de revenus de titres à revenus fixes *
6.4	Bande 4: 12,5M\$ et plus de revenus de titres à revenus fixes *

Part de revenus retournée aux membres compensateurs.

0%
20%
30%
50%

^{*} Pour les fins du calcul du partage des revenus, les revenus inclus les frais de compensation sur opérations sur titres à revenu fixe, les frais de traitement transactionnels, moins les coûts de règlement contractés à la CDS, moins les coûts des ententes de crédit intrajournalier.

8. Frais de compensation par contrat par côté - Instruments dérivés hors bourse («Converge»)

7.1	Client
7.2	Membre compensateur

0,70 \$
0,30 \$

9. Frais plafonnés - Instruments dérivés hors bourse («Converge»)

		Taille de la transaction
8.1	Client	10 000 + contrats
8.2	Membre compensateur	10 000 + contrats

Frais de com	pensation
0,70 \$ plafonné à	7 000 \$ / patte
0.30 \$ plafonné à	3 000 \$ / patte

Les frais plafonnés sont applicables sur chaque opération individuelle et non sur une base cumulée.

10. Frais plafonnés - Contrats à terme sur actions

		Taille de la transaction
9.1	Client	5 000 + contrats
9.2	Membre compensateur	5 000 + contrats

Frais de compensation	
0,20 \$ plafonné à 1 000 \$ / patte	
0,10 \$ plafonné à 500 \$ / patte	

Les frais plafonnés sont applicables sur chaque opération individuelle et non sur une base cumulée.

11. Frais de levée par contrat - "Converge" & Options

10.1	Client
10.2	Membre compensateur
10.3	Mainteneur de marché
10.4	Fournisseur de liquidité faisant partie du programme

0,37 \$
0,37 \$
0,37 \$
0,37 \$

12. Frais de levée plafonnés - "Converge" & Options (Excluant SXO)

		Taille de la transaction
11.1	Client	1 000 10 000 + contrats
11.2	Membre compensateur	1 000 10 000 + contrats
11.3	Mainteneur de marché	1 000 10 000 + contrats
11.4	Fournisseur de liquidité faisant partie du programme	1 000 10 000 + contrats

Frais de levée	
0,37 \$ plafonné à 3 700 \$ 370 \$	
0,37 \$ plafonné à 3 700 \$ 370 \$	
0,37 \$ plafonné à 3 700 \$ 370 \$	
0,37 \$ plafonné à 3 700 \$ 370 \$	

Les frais plafonnés sont applicables sur chaque opération individuelle et non sur une base cumulée.

FRAIS DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

13. Frais de levée plafonnés - Options sur indice S&P/TSX 60 (SXO)

		Taille de la transaction
11.1	Client	1 000 + contrats
11.2	Membre compensateur	1 000 + contrats
11.3	Mainteneur de marché	1 000 + contrats
11.4	faisant partie du programme	1 000 + contrats

Frais de levée	
0,37 \$ plafonné à 370 \$	
0,37 \$ plafonné à 370 \$	
0,37 \$ plafonné à 370 \$	
0,37 \$ plafonné à 370 \$	

Les frais plafonnés sont applicables sur chaque opération individuelle et non sur une base cumulée.

13. 14. Frais de livraison par contrat - Contrats à terme

12.1	Client	
12.2	Membre compensateur	
12.3	Fournisseur de liquidité faisant partie du programme	

0,37	\$
0,37	\$
0,37	\$

14.45. Frais de transfert de position par contrat, par côté

13.1	Client	
13.2	Membre compensateur	
13.3	Mainteneur de marché	
13.4	Fournisseur de liquidité faisant partie du programme	

0,05 \$
0,05 \$
0,05 \$
0,05 \$

15.-16. Service de données ***

14.1	Registre des opérations - par mois	
14.2	Fichier Info Séries - Membre compensateur - par mois	
14.3	Fichier Info Séries - Non-Membre compensateur - par mois	
14.4	Accès VPN - par connexion	
14.5	Accès VPN - direct	
14.6	Console de consultation en ligne des sous-comptes d'un membre	
	14.6.1 Par mois - 9 usagers et moins	
	14.6.2 Par mois - 10 usagers et plus	

500 \$
500 \$
900 \$
29,95 \$
29,95 \$
129 \$
99 \$

^{***} Des rabais de volume sont disponibles pour les membres compensateurs seulement en fonction du nombre de fichiers produits chaque mois. Les frais mensuels sont : premier fichier 500 \$, deuxième fichier 450 \$, troisième fichier 400 \$, pas de frais pour les fichiers supplémentaires.

16. 17. Timbres d'autorisation

60 \$

17. 18. Frais divers relatifs au règlement physique de titres

La CDCC recouvrera, auprès des membres compensateurs actifs dans les opérations sur titres à revenu fixe avec règlement physique et les contrats à terme sur titres à revenu fixe avec règlement physique, les sommes relatives à ses ententes prises avec sa banque commerciale pour ses liquidités à plus d'un jour (ci-après nommées « ses ententes »). Ces frais seront payables chaque trimestre et seront exigibles le premier jour ouvrable du mois suivant le trimestre écoulé. La somme payable de chaque membre compensateur sera établie en fonction de la proportion des frais trimestriels réclamés à la CDCC pour ses ententes, lesquels frais seront répartis au prorata entre les membres compensateurs qui ont des positions nettes acheteurs de titres à revenu fixe par le biais des services de contrepartie centrale de la CDCC.

Les frais exigibles sont sujets à modifications, étant donné que les prêteurs peuvent parfois modifier leurs frais de facilités de crédit.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Tout document relatif à la facturation (facture, relevé de transactions, etc.) doit être vérifié sans délai. La CDCC doit être avisée par écrit de toute erreur ou omission dans les trente (30) jours suivant la date dudit document.
- Toutes taxes locales, provinciales, d'état ou fédérales, d'affaires, d'accise sur la propriété ou autres taxes gouvernementales seront ajoutées, le cas échéant, aux frais mentionnés ci-hauts selon les services offerts.